

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2024 710 077

Date d'envoi de convocation : 23 septembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240923-DEAF2024710077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 23 septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal :

Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Christine DONNET, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIO, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal :

Thierry LAFFINEUR (Pouvoir à Olivier ROCHE), Frédérique VAUDRY (Pouvoir à Christine DONNET), Patrick SILORET (Pouvoir à Michèle GAUTIER), Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD (Pouvoir à Denis RIOULT), Marie-France BEAUVAIS (Pouvoir à Isabelle JULIEN), Jean-Louis ROUSSELIN (Pouvoir à Didier GERVAIS), Audrey BUSSY, Patrick BASSETTE, Sylvie FICHET (Pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI)

Secrétaire de séance : Michèle GAUTIER

Objet : Admissions de créances en non-valeur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport de M. le Maire ;

CONSIDERANT les demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur le Trésorier, concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à ces admissions en non-valeur sont prévus au budget supplémentaire de la commune votés précédemment,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'admettre en non-valeur, les créances irrécouvrables figurant sur la liste ci-dessous :

Exercice	Date du Titre	Nom débiteur	Objet	Montant irrécouvrable
2021	23 décembre 2021	Virginie CORTINO	Périscolaire, restauration scolaire	48.52 €
2021	2 juillet 2021	Elodie CHOCHOIS	Loyer	77.16 €
2022	9 mai 2022	Jérôme ABATI	Frais mise en fourrière	238.20 €
2022	30 aout 2022	PPG DISTRIBUTION	Réduction mandat 1399/2022	76.24 €
			TOTAL	440.12 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

